



# Lecture publique Les nouveaux défis des bibliothèques

Depuis quelques décennies, les bibliothèques vivent de profondes mutations, tant sur le fond (nouveaux publics, nouvelles missions) que sur la forme (nouveaux services, nouveaux équipements). Face à cette perpétuelle évolution, les élus s'adaptent et s'efforcent d'accompagner les nouvelles pratiques.

**L**es bibliothèques s'imposent toujours comme les équipements communaux les plus visibles et les plus fréquentés ». Xavier Galaup, président de l'Association des bibliothécaires de France (ABF), résume en quelques mots toute l'importance de ces structures. « En moyenne, 20 % de la population d'une ville fréquentent une bibliothèque, poursuit-il. C'est davantage que pour les piscines ou les terrains de football. »

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : ce maillage fort de plus de 16 000 bibliothèques de lecture publique (municipales, intercommunales et départementales) et autres points d'accès au livre constitue le premier réseau culturel du territoire. À propos de ces bibliothèques et médiathèques, Annie Genevard, rapporteure de

la commission culture de l'AMF et députée-maire de Morteau (25), parle même « d'équipements de première nécessité culturelle ». La sénatrice d'Ille-et-Vilaine Sylvie Robert, chargée en 2015 d'une mission parlementaire sur les horaires d'ouverture des bibliothèques publiques, évoque, quant à elle, des « lieux adaptés aux grandes mutations de la société, des lieux républicains, ouverts, où l'on se retrouve, où l'on échange. Pour un élu, ces équipements symbolisent des éléments très structurants d'une politique culturelle ».

On le voit : la bibliothèque est toujours considérée comme la première porte d'entrée vers le monde de la culture, et reste le premier équipement culturel dont se dotent les petites communes. L'image vieillotte de la bibliothèque à l'ancienne a fait long feu : au-delà de la



**TROIS QUESTIONS À... Annie Genevard,**  
rapporteuse de la commission culture de l'AMF  
et députée-maire de Morteau (Doubs)  
« CES ÉQUIPEMENTS FONT L'OBJET  
D'UN CONSENSUS »

**La bibliothèque reste-t-elle un équipement essentiel aux yeux des élus locaux ?**

En tant que premiers équipements culturels communaux, avec les cinémas, elles font partie de ceux qui ne font pas débat, qui ne sont pas « conflictuels ». Bien au contraire : ils font l'objet d'un consensus, d'autant qu'ils s'adressent à tous les publics, des plus jeunes enfants jusqu'aux seniors.

Les médiathèques sont devenues de véritables lieux de vie offrant de multiples possibilités, allant des expositions à la salle de travail pour les collégiens en passant par la lecture de la presse quotidienne...

**Bibliothèques et médiathèques pèsent-elles de manière importante sur les finances des communes ?**

Le poste le plus lourd pour les villes, c'est le personnel. Mais aménager une médiathèque, qu'on la construise ou qu'on la rénove, représente bien

sûr un vrai choix budgétaire et demande un réel engagement de la part des équipes municipales. Heureusement, les équipements de lecture publique font partie des dossiers pour lesquels on arrive encore à obtenir des subventions, tant de la part de l'État que des départements.

**Quels conseils donneriez-vous aux élus pour animer leur bibliothèque ?**

Ils doivent évidemment s'appuyer sur les compétences des professionnels du livre que sont les bibliothécaires pour diversifier l'offre. Cela n'exclut pas de faire de la place aux bénévoles. Même s'ils sont souvent âgés et donc peu habitués à l'informatique, on peut organiser pour eux un fléchage vers d'autres activités.

Par exemple, dans ma commune, les bénévoles apportent des documents à domicile pour les personnes handicapées. Ils participent également à l'organisation de la fête du livre, aux côtés des bibliothécaires.

consultation et du prêt, ces structures sont devenues des espaces de vie, de rencontre et de partage, des lieux de médiation culturelle et sociale. Dans les quartiers prioritaires, les bibliothèques peuvent représenter un levier pour mobiliser les habitants, voire réveiller leur esprit critique face aux rumeurs et aux fake news (fausses nouvelles), comme cela a été souligné lors d'un colloque « Bibliothèques, politique de la ville et médiation numérique » organisé en janvier dernier par la Mission Ecoter.

**« Assurer l'égalité territoriale »**

Internet n'a pas tué les bibliothèques. Il a ouvert la porte à de multiples services rendus à distance, et a fait naître de nouvelles missions au sein de ces équipements, devenus des lieux d'apprentissage du numérique. « Nous travaillons désormais surtout sur la médiation, autrement dit la mise en relation des gens et de leur recherche. Il s'agit d'accompagner le lec-

teur dans sa demande ou dans son projet », détaille Xavier Galaup, de l'ABF.

L'accès pour tous à la lecture publique n'est toutefois pas encore acquis : « Le rôle des élus est d'assurer l'égalité territoriale, car il reste encore à développer des lieux en matière de lecture publique », considère Jean-Marc Vayssouze-Faure, maire de Cahors (46) et président de la commission culture de l'AMF. En effet : selon le rapport 2016 de l'Inspection générale des bibliothèques, 55 % des communes ne disposent toujours pas de bibliothèque : « Plus une commune est petite, moins ses habitants ont de chances de disposer d'un équipement ». Et de souligner aussi que « plus une commune est grande, plus elle peine à mettre en service des surfaces proportionnées à sa population ».

Si la création d'une bibliothèque demeure une compétence facultative pour les communes, les départements sont en revanche tous dotés d'une bibliothèque départementale de prêt (BDP). Ces 95 BDP vont d'ailleurs changer de nom pour devenir bibliothèques départementales.

**7100 bibliothèques**

La France compte environ 16 300 lieux de lecture publique, dont 7 100 bibliothèques et 9 200 points d'accès au livre desservant 9 millions de personnes. 55 % des communes, représentant 11 millions de Français, soit 17 % de la population, ne disposent d'aucun lieu de lecture publique.

(Source : rapport sur l'adaptation et l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publique, 2015).

Leurs missions s'orientent désormais davantage vers l'ingénierie culturelle et l'aide aux petites bibliothèques : conception et animation d'équipements, accompagnement pour la mise en place d'une offre numérique, mise en réseau et mutualisation, formation...

Reste à présent à inventer la bibliothèque du XXI<sup>e</sup> siècle. Sylvie Robert lance déjà dans cette optique un groupe de travail avec des membres du ministère de la Culture et de la communication, de l'ABF, de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) et des universitaires. « Nous allons nous attacher à mieux percevoir les évolutions possibles des bibliothèques à partir d'expériences innovantes. Puis nous étudierons la possibilité d'en tirer de nouvelles préconisations », explique Florian Salazar-Martin, président de la FNCC. « L'enjeu est d'importance », estime la sénatrice, « car nous ne devons pas oublier la puissance symbolique des bibliothèques, qui sont pour nos sociétés autant de remparts démocratiques ».

**Sarah FINGER**